

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION INSTALLATION SEPTIQUE

Identification du demandeur

Prénom

Nom

Adresse

Téléphone

Courriel

Toute demande effectuée par un entrepreneur ou une autre personne que le propriétaire doit détenir une autorisation écrite du propriétaire pour l'obtention d'un permis.

Emplacement des travaux (à compléter seulement si adresse différente)

Adresse

Numéro de lot

Exécutant des travaux (à compléter seulement si autre que propriétaire)

Nom de l'entreprise

Adresse

Téléphone

Numéro de licence RBQ

Description des travaux

\$

Coût estimé des travaux

Date de **début** des travaux

Date de **fin** des travaux

Nombre de chambres à coucher _____

Alimentation en eau

Aqueduc municipal

Pointe filtrante

Puits tubulaire

Puits de surface

Systeme de traitement désaffecté

Tout système de traitement, puisard ou réceptacle qui est désaffecté doit être :

- ▶ Vidangé
- ▶ Enlevé
- ▶ Rempli de gravier, de sable, de terre ou d'un matériau inerte

Déclaration du requérant

Je, soussigné, _____, propriétaire ou exécutant des travaux déclare :

- ▶ que les renseignements, les documents et les plans fournis sont exacts et que si le permis m'est accordé, je m'engage à me conformer aux dispositions du règlement Q.2, r.22, ses versions subséquentes et à toutes autres lois ou règlements s'y rapportant, au Québec et au Canada. Aucune mention dans la présente demande de permis ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Québec ou du Canada.
- ▶ que j'aviserai, dans un délai de 72 heures avant la réalisation des travaux, le professionnel concepteur du plan d'origine qui produira les plans « tel que construit » et le rapport photos;
- ▶ que je m'engage à déposer à la Municipalité les plans « tel que construit » et le rapport photos dans un délai de soixante (60) jours après la réalisation des travaux, du même professionnel concepteur du plan d'origine;
- ▶ que je reconnais et accepte que le dépôt en garantie exigé par la Municipalité, soit la somme de mille dollars (1 000\$), à titre d'engagement à déposer les plans « tel que construit » et le rapport photos au bureau de la Municipalité dans le délai prévu, soit confisqué par la Municipalité, à son profit, si je ne remets pas les documents exigés dans le délai prévu.

La délivrance d'un certificat d'autorisation et la réception des plans et devis sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions du présent certificat d'autorisation doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du certificat, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

En effectuant une demande de permis au service de l'Urbanisme, vous confirmez consentir à la cueillette et à l'utilisation de renseignements personnels à cette fin. Votre dossier est conservé de manière confidentielle et sécuritaire. En tout temps, vous avez le droit de demander d'avoir accès à vos renseignements personnels ou de les rectifier.

Signature du demandeur

Date

Signature du copropriétaire

Date

Note : Si le demandeur n'est pas le propriétaire unique, les autres copropriétaires doivent signer la présente demande ou donner une procuration au demandeur à l'effet qu'il est autorisé à déposer une demande pour cette propriété.

Réservé à la Municipalité

Date à laquelle la demande est réputée substantiellement complète

100 \$

Coût du permis